

Caisse de retraite des membres du corps enseignant

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **41 (1912)**

Heft 13

PDF erstellt am: **30.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

national et landammann Steuble devait prononcer le discours de clôture. Empêché de remplir sa promesse, il a été remplacé par M. le commissaire épiscopal Breitenmoser; l'orateur a insisté sur la nécessité qui incombe aux parents d'inspirer à leurs enfants des sentiments de crainte de Dieu et de leur faire suivre la vocation à laquelle la Providence les appelle. L'affluence des participants a été considérable. La fête a eu un plein succès.

France. — M. l'abbé Bouteyre, ancien élève de l'école des Chartes et de la Sorbonne, avait demandé à être inscrit parmi les candidats à l'agrégation de philosophie. Renouvelant des refus antérieurs, M. Steeg, ministre de l'Instruction publique, alléguait que « l'état ecclésiastique auquel M. Bouteyre s'est consacré, s'oppose à ce qu'il soit admis dans le personnel de l'enseignement public, dont le caractère est la laïcité ». L'intéressé a introduit devant le Conseil d'Etat un recours contre cette décision. Mais, par un arrêt rendu dernièrement, la haute assemblée a rejeté le pourvoi. L'éviction, dont se plaint M. Bouteyre, est un fait accompli. Cette singulière décision ne trouve sa justification dans aucun texte de loi. M. Bouteyre, a été écarté simplement pour insuffisance de « laïcité ». Payer les impôts, Messieurs, portez le sac du troupiers; mais ne briguez pas d'emploi public. Notre bon plaisir abroge l'article de la *Déclaration des droits* : « Les fonctions publiques sont accessibles à tous les citoyens. »



CAISSE DE RETRAITE

des membres du corps enseignant.

Les membres de la Caisse de retraite du corps enseignant primaire et secondaire sont convoqués en assemblée générale ordinaire sur le samedi, 6 juillet prochain, à 1 1/2 heure de l'après-midi, à la brasserie Peyer, salle du 1^{er} étage, à Fribourg.

TRACTANDA :

1. Nomination du Bureau de l'assemblée.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Rapport administratif du Comité.
4. Approbation des comptes de 1911.
5. Préavis concernant la cotisation pour 1912.
6. Nomination de la Commission examinatrice des comptes.
7. Rapport de la Commission de revision de la loi.
8. Questions éventuelles et propositions individuelles.

AU NOM DU COMITÉ :

Le Secrétaire, **H. Guillod.**